

mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

comités de Nantes et Saint-Nazaire

#### Octobre 2022 - N°120

#### **SOMMAIRE**

- 1- 🖵 Édito
  - ☐ Les droits bafoués des femmes
- 2- Dénurie de main-d'œuvre...
  - ☐ Mayotte : un département français pas comme les autres
- 3- Le Ministère de l'Intérieur et l'art de la communication
  - ☐ Les "valeurs" d'un collège privé nantais
  - ☐ Pour un musée du colonialisme
- 4- ☐ La loi contre le racisme a 50 ans
  - ☐ Un autre regard sur les Roms
- 5- 
  On expulse à Saint-Nazaire
  - ☐ Assises locales de la solidarité avec les migrantes et migrants
  - ☐ Place aux associations : Saint-Nazaire, 3 septembre
- 6- Mineurs étrangers : mettons fin à l'hypocrisie
  - □ Brèves
- 7- Brèves (suite)
- 8- ☐ SECRD 2022, région nazairienne





Journal L'ÉCHO © Photo Richard VILLALON

#### Racisme balnéaire au faciès

En août, une femme appelle la société de gestion des tentes de plage de la Baule parce qu'elle soupçonne "des Noirs" d'occuper deux tentes à côté de la sienne sans avoir payé leur location.

Bien que la société lui ait indiqué que cette famille a payé et qu'elle est "dans ses droits", la dame a appelé la police qui n'a pu que constater que cette famille, accompagnée d'amis, était "dans ses droits".



## Petits calculs et grand danger



Le ministre de l'Intérieur – Gérald Darmanin – multiplie les annonces provocatrices.

Début août, il vilipende la proposition de loi du président de la commission des lois visant à accorder le droit de vote aux étrangers aux municipales.

Fin août, à Mayotte, il s'en prend au droit du sol en proposant de rendre encore plus difficile

l'attribution de la nationalité aux enfants d'étrangers nés sur l'île. Il propose un "nouveau" projet de loi "immigration" – on ne les compte plus dans notre beau pays – pour simplifier encore les procédures d'expulsion!

Il vise même à rendre expulsable un étranger arrivé en France avant l'âge de 13 ans, à séparer les couples mariés pour mieux expulser, à supprimer la Cour Nationale du Droit d'Asile, ultime recours des déboutés du droit d'asile.

Il veut augmenter le nombre de places en Centre de Rétention Administrative et porter de un à trois ans la période d'exécution des obligations de quitter le territoire français.

Certes, à la demande de la Première Ministre, le dépôt de ce projet de loi annoncé pour septembre a été repoussé au "début de 2023". Il serait précédé d'un "grand débat" en octobre au Sénat et à l'Assemblée nationale.

Le MRAP se mobilisera pour exiger le respect des droits des étrangers et des migrants, à commencer par les droits au séjour, à la protection et à l'insertion. Il dénoncera l'évolution permanente des lois sur l'asile, l'entrée et le séjour des étrangers. Cette évolution marque une volonté de restreindre et contrôler davantage le mouvement des étrangers, dans le but de les renvoyer dans leur pays. La politique d'enfermement, d'expulsions forcées, brutales et inhumaines, la remise en cause du droit du sol doivent cesser. Les diverses structures d'hébergement que l'État ou les associations mettent en place pour répondre à un besoin réel ne doivent pas servir d'antichambre à l'expulsion Nous sommes inquiets. Déjà les représentants de la droite ("les Républicains") se réjouissent de ce projet et ceux de l'extrême droite (le "Rassemblement National") sont satisfaits des initiatives du ministre (qui, il y a peu, trouvait Marine Le Pen "trop molle"). La compétition est lancée... à qui fera le plus de propositions discriminatoires, racistes et xénophobes...

Le poids des 89 députés "Rassemblement national" ne saurait justifier les projets du gouvernement et du ministre de l'Intérieur.

L'avenir ne peut être dans de futurs matins bruns mais dans la mobilisation pour une véritable égalité des droits humains. Il y a urgence, des jours difficiles nous attendent.

Le MRAP et ses adhérents seront présents dans ces combats, fidèles à nos valeurs d'antiracisme et d'antifascisme.



Augustin GROSDOY

# Pénurie de main-d'œuvre et immigration

« Immigration : l'Allemagne cherche à s'ouvrir.

Au Canada, les « immigrants » choisis, moteurs de la croissance » (Le Monde – 24 août 2022).

En Allemagne, au mois d'août, tous secteurs confondus, 2 millions de postes sont vacants : cette pénurie compromet la capacité du pays à fonctionner à moyen et long terme.

Face à cette situation, la coalition gouvernementale a approuvé en juin un ensemble de lois facilitant le droit au séjour pour des immigrés présents sur le territoire, permettant ainsi leur accès au marché du travail.

D'autres réformes sont à venir pour créer « une législation moderne sur l'immigration » . Le président de l'Association fédérale des PME demande que « l'Allemagne se positionne enfin comme un pays d'immigration attractif ».

Le pays a besoin de 400 000 immigrés par an jusqu'en 2030.

Au Canada, les immigrants continuent à bâtir le pays : 400 000 Syriens en 2015, autant d'Afghans accueillis d'ici 2023, 205 000 Ukrainiens depuis l'invasion russe.

Depuis 2015, une procédure « Entrée Express » permet de sélectionner des travailleurs qualifiés avec un système de points : compétences linguistiques, niveau de scolarité, expérience professionnelle, proposition d'emploi validée par une entreprise. Et. il faut encore entrer dans l'une des professions définies par le programme.

On est bien loin dans tout cela de considérations humanitaires ; quid des réfugiés chassés par les guerres, la pauvreté extrême ou les catastrophes climatiques ?

Et en France?

Plusieurs centaines de milliers de « sans-papiers » présents sur notre sol, ne demandent qu'à travailler. Le droit d'asile est chichement appliqué. Les régularisations au titre des liens familiaux en France, de la santé ou du travail se font toujours au cas par cas et de façon tout aussi chiche.

Le gouvernement n'envisage que des mesures de plus en plus restrictives et répressives contre les immigrés en situation irrégulière.

Et pourtant, des bras manquent dans tous les secteurs d'activité ; dans notre région, les maraîchers recherchent de la main-d'œuvre. Des lits sont fermés dans les hôpitaux, faute de personnels soignants. Les entreprises d'informatique peinent à trouver des salariés qualifiés.



Et pourtant, nous avons sur place des personnes jeunes qui pourraient être formées pour devenir enseignants, médecins, ingénieurs, techniciens...

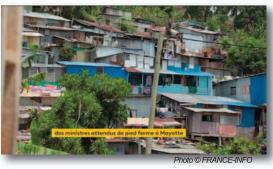
Et pourtant, des communes proposent d'accueillir des étrangers pour éviter de fermer une école, un commerce, rénover des habitations, comme la commune de Callac dans les Côtes d'Armor.

Pouvons-nous accepter que les gesticulations racistes et xénophobes de Zemmour et de ses amis pèsent sur les politiques gouvernementales?

Au-delà des réalités économiques, le MRAP continue à exiger la régularisation de tous les sans-papiers.



# Mayotte : un département français pas comme les autres...



Jusqu'en 1975, Anjouan, Moheli, Grande Comore et Mayotte constituaient un territoire d'Outre-mer. Cet archipel des Comores a souhaité accéder à son indépendance. Le 22 décembre 1974, les habitants des 3 premières îles ont voté à plus de 95% l'indépendance. Par contre, 64 % des Mahorais ont voté contre.

La France a alors décidé de prendre en compte les résultats île par île, en violation du droit international. L'ONU, quelques jours avant le scrutin, priait "le Gouvernement français de faire en sorte que l'unité et l'intégrité territoriale de l'archipel des Comores soient respectées".

La France a été condamnée à plus de 20 reprises par l'Assemblée Générale de l'ONU. Par exemple, le 21 octobre 2016, une résolution

"condamne énergiquement la présence de la France à Mayotte, qui constitue une violation de l'unité nationale, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la République indépendante des Comores."

En gardant la main-mise sur ce territoire, la France renforce, avec l'île de la Réunion, sa présence stratégique dans l'Océan indien. À partir de 1975, la France va accélérer le processus d'intégration de Mayotte afin de le rendre irréversible. Suite au référendum local de 2009, Mayotte devient département et région d'outre-mer (DROM). Les lois et règlements en vigueur en France métropolitaine y sont applicables de plein droit mais des adaptations peuvent exister. Pauvreté, échec scolaire, absence d'avenir, ségrégation spatiale et raciale, système de santé défaillant, réchauffement climatique... Nombreuses sont les problématiques à aborder à propos de Mayotte. Pourtant, dans le 101<sup>ème</sup> département

français, c'est une gestion post-coloniale et répressive qui continue de s'abattre sur la population. Les propos récents du ministre de l'Intérieur restreignant le droit du sol et préconisant l'enfermement des enfants dont les parents ont été expulsés en sont la triste illustration.

77 % des Mahorais vivent sous le seuil de pauvreté, les habitants des trois îles voisines survivent dans des conditions encore plus dramatiques...



## Le Ministère de l'Intérieur et l'art de la communication

Depuis la pandémie, la préfecture de Loire Atlantique, et sans doute beaucoup d'autres, sont devenues des forteresses imprenables pour les étrangers. Finies, certes les queues interminables et éprouvantes pour les intéressés. Mais, il est devenu impossible d'accéder à un guichet avec un être humain derrière. De plus en plus de démarches sont dématérialisées.

Elles nécessitent, dans l'ordre, une bonne maîtrise du français, un minimum de connaissance de l'outil informatique, la possession d'un ordinateur, d'une imprimante avec un scanner et de beaucoup de patience!

Les travailleurs sociaux sont là pour permettre l'accès aux droits d'un public souvent précaire. Ils sont trop peu nombreux pour consacrer leur temps à remplir des fichiers informatiques.

Ce sont donc les bénévoles associatifs qui sont sollicités.

Tout va bien quand « ça marche »! Mais voilà! Il y a souvent des couacs!

Un dossier envoyé par La Poste revient à l'intéressé avec mission de le transmettre sur la plate-forme dédiée. Mais il y a différentes situations et une fois sur deux, après beaucoup d'errements, on s'aperçoit que non, finalement, il faut bien envoyer le dossier par courrier. Ce serait drôle, si ce n'était exaspérant et épuisant!

Certains dossiers nécessitent l'envoi de dizaines de documents.

C'est devenu depuis quelques mois une charge de travail considérable pour les militants qui suppléent gratuitement les services de l'État.

Ce serait tellement plus simple d'avoir un interlocuteur facilement accessible par téléphone ou par mail, qui puisse répondre à une demande dans un délai raisonnable.

Pouvoir faire une démarche administrative relève du droit commun, pas d'un parcours inaccessible!

Françoise Thoumas

# Les "valeurs" d'un collège privé nantais

Deux mamans d'élèves d'un collège privé nantais du centre-ville ont pris contact avec le MRAP. Elles estimaient que leurs fils de 13 ans, métis, étaient victimes de discriminations, vexations, harcèlements de la part de

l'équipe enseignante et encadrante.

Les responsables de cet établissement n'ont pas pris la mesure de la souffrance des enfants ni de l'inquiétude des parents, se contentant de répondre laconiquement : "Il n'y a pas de racisme ici" sans s'interroger sur les faits ni proposer d'en discuter. Ils ont ensuite pris prétexte du ton des courriers adressés par chaque maman pour considérer que la confiance était rompue et que les enfants n'avaient plus leur place dans l'établissement.

Cette posture qui n'envisage aucune remise en question, ne formule aucune proposition éducative et ne prend en compte l'indignation des parents que pour renverser les responsabilités est choquante. L'établissement n'avait d'ailleurs pas le droit de se séparer d'un élève en prétextant une rupture de contrat de confiance. La procédure d'exclusion réglementaire n'a pas été respectée.

Ni l'Inspection académique de Loire-Atlantique ni la Direction diocésaine de l'enseignement catholique, ni l'établissement en question n'ont par ailleurs daigné répondre au MRAP qui avait appelé leur attention sur les risques de stigmatisation liée à la couleur de peau. Le dialogue, l'écoute, l'ouverture aux différences et le respect du droit ne sont sans doute pas les valeurs dominantes de ces institutions qui prétendent pourtant le contraire!





## Pour un musée du colonialisme

Le MRAP a lancé une campagne nationale pour la création d'un Musée du colonialisme. En juin 2021, il a adressé une lettre ouverte au Président de la République.

Depuis avril 2022, un collectif composé de militants et historiens se réunit régulièrement pour en aborder les problématiques et en tracer les grandes lignes.

En 1931, l'Exposition coloniale a largement participé à la construction d'une représentation dégradée de l'Autre, justifiant la « mission colonisatrice ». Depuis, cette construction a été largement battue en brèche, par l'action des colonisés eux-mêmes, et par de nombreux historiens, penseurs et politiques comme Aimé Césaire. Néanmoins, elle est solidement ancrée.

Pour aider à sa déconstruction, la création d'un musée national de l'histoire du colonialisme est un besoin. C'est un besoin car il faut montrer le colonialisme, dans sa réalité et sa diversité, aider à la construction d'une mémoire commune qui fasse nation.

Il faut un lieu où puisse être présenté le travail des historiens sur cette période. De nombreux jeunes de toutes origines ont conscience d'un silence sur une période douloureuse et conflictuelle et veulent savoir. Des voix de plus en plus nombreuses et diverses pointent ce besoin. Ce chantier contribuera à la lutte contre le racisme, pour le "vivre ensemble", pour faire société et république.

**Augustin Grosdoy** 

# La loi contre le racisme a cinquante ans

"La guerre d'Algérie était terminée depuis 10 ans, le racisme frappait surtout les travailleurs immigrés, parfois violemment. Le 1<sup>er</sup> juillet 1972, une loi était promulguée pour combattre les expressions du racisme, établissant ainsi que ce dernier n'est pas une opinion comme une autre mais un délit passible de sanctions pénales. Son rapporteur était le plus jeune député de l'époque, le gaulliste Alain Terrenoire. Elle a été adoptée à l'unanimité des parlementaires français. L'objectif en était autant pédagogique que punitif. Un procès public permet ainsi de montrer les dangers et les méfaits de toutes les formes de racisme. Le Parlement a également décidé de reconnaître la capacité de se constituer partie civile aux associations comme le MRAP ayant plus de cinq ans d'existence et dont la lutte contre le racisme est inscrite dans les statuts.

Notre mouvement a joué un rôle fondamental dans l'élaboration de cette loi, notamment un de ses présidents, Léon Lyon-Caen, premier président honoraire de la Cour de cassation. La législation antérieure,

le décret-loi Marchandeau de 1939, restait très insuffisante. Il a fallu 13 années de démarches, d'explications, de débats pour que ce combat aboutisse. Depuis, avec d'autres associations, le MRAP a contribué à défendre cette loi, à l'élargir, à en enrichir la jurisprudence.

La presse et les militants d'extrême-droite accusent régulièrement ce texte d'être liberticide. Le candidat Zemmour promettait de l'abroger s'il était élu. En fait, la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1972, intégrée dans la loi sur la presse du 29 juillet 1881, fixe simplement des limites à la liberté d'expression dans les domaines qui touchent à la dignité humaine. Elle

sanctionne l'injure raciste, la diffamation, la provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une "race" ou une religion déterminée.

Ce texte fondateur a servi de matrice pour lutter contre les discours de haine et combattre les discriminations. Il a ainsi été complété par la loi Gayssot du 13 juillet 1990 qui vise à réprimer la contestation de l'existence des crimes contre l'humanité.





L'expérience montre sans doute certaines limites à l'action juridique pour combattre les idées racistes, en particulier pour contrer le déversement de la haine sur les réseaux sociaux. Les comités locaux n'ignorent pas non plus les difficultés de recueillir des témoignages ou des preuves en cas de plaintes. Les auteurs de propos racistes utilisent aussi certaines failles de la loi pour échapper aux poursuites. L'éducation et l'action politique sont de toute façon primordiales.

N'oublions pas cependant que le droit conserve une fonction civilisatrice indéniable et demeure un outil indispensable de notre combat humaniste. Les campagnes médiatiques qui accompagnent certains procès, que ceux-ci soient ou non victorieux, jouent un rôle indispensable. Enfin l'écoute et l'accompagnement des victimes contribuent à restaurer leur dignité.

Le samedi 25 juin dernier, le MRAP organisait à Paris une journée d'analyses, de débats et d'échanges autour du bilan et de l'actualité de cette loi. "Différences" en a rendu compte dans son dernier numéro.

François Levent

# Un autre regard sur les Roms

Victime à la fois de préjugés, de méconnaissance et de discriminations, la population dite "rom" des bidonvilles est la plus exposée au rejet et au mépris.

Bénévole au Secours Catholique dans la région parisienne, Nicolas Clément la connaît bien, de l'intérieur.

Le livre qu'il vient de publier aux éditions de l'Atelier, "La précarité pour tout bagage. Un autre regard sur les Roms" (256 pages, 18 €, mai 2022), est à la fois un témoignage nourri d'exemples, un récit humaniste très documenté et un plaidoyer pour un meilleur accueil. Le "problème rom" est d'abord celui du traitement de la pauvreté et de la précarité dans notre société.

Organisée par le collectif Romeurope, une conférence-débat avec Nicolas Clément est prévue le mardi 15 novembre prochain à la Médiathèque Jacques Demy de Nantes à 20h30 dans le cadre de Festisol 2022.

François Levent



## On expulse à Saint-Nazaire!

Après des expulsions successives de divers locaux publics, des personnes sans domicile se retrouvent à la rue à Saint-Nazaire le 7 janvier 2021 par grand froid. Elles sont ensuite chassées de lieux en lieux par la police sous les ordres du maire. En réaction à cette « chasse aux pauvres », le 30 janvier 2021 se crée le « Collectif Urgence Sociale, Plus Jamais Sans Toi(t) » (CUS) regroupant 21 organisations dont le MRAP. Le 25 février 2021, le CUS occupe deux « maisons d'hébergement solidaire – MHS », propriétés de la ville mais à l'abandon et sans projet d'aménagement. Elles sont réaménagées grâce aux dons qui affluent. Sur 18 mois, ce sont 130 personnes, avec ou « sans-papiers », hommes, femmes, enfants et leurs animaux qui ont été hébergées.

Les bénévoles de l'association créée « Les ami.e.s du CUS », en réseau avec les acteurs et actrices du social, ont accompagné les personnes mises à l'abri dans leurs



démarches administratives. Certain.e.s ont ainsi trouvé un logement, un emploi, une formation, se sont ouvert des droits et ont réalisé des démarches de santé. Le 15 septembre 2022, cette occupation prend fin par une expulsion menée par une quarantaine de policiers, suite à décision de justice rendue à la demande du maire. Le CUS avait déclaré qu'il respecterait cette décision mais demandait le relogement des occupant.e.s avant l'expulsion. Deux familles avec enfants l'ont été mais il restait encore onze personnes à la rue! Retour au campement de fortune accueilli par une paroisse catholique!

Cette expulsion a donné lieu à des manifestations de protestation devant la mairie et la sous-préfecture. Jean-Baptiste Eyraud, co-fondateur du DAL (Droit au logement) national y a condamné la politique de l'État et rappelé les pouvoirs des maires à prendre des arrêtés de réquisition.



La mobilisation se poursuit pour exiger le relogement des onze.

La revendication principale du CUS est d'obtenir des baux d'occupation précaire comme le commodat (à Rennes par exemple) car les besoins sont là.

Il est intolérable de laisser les gens à la rue ou mal logés. Le CUS va populariser la possibilité de procéder à des recours au DAHO (Droit à l'hébergement opposable) et préparer des Assises de la précarité.



## Assises locales de la solidarité avec les migrantes et migrants

À Saint-Nazaire, 200 personnes ont participé à des « Assises locales de la solidarité avec les Migrantes et Migrants » à l'Alvéole 12 de la Base sous-marine le 19 mars 2022. Deux soirées ciné-débat avaient précédé, l'une avec une réalisation locale : « Les deux rives, mes deux rêves, les enfants de l'immigration » et l'autre avec « Ailleurs partout ».

La journée du 19 mars, conviviale, ponctuée de travaux en ateliers fut l'occasion d'échanges entre organisations pour se connaître, partager expériences, savoirs, lectures théâtrales émouvantes et au final un concert entraînant. Quelques personnes migrantes ont participé à la journée, pas assez certes, mais nous connaissons leurs difficultés à se rendre visibles...

En conclusion de la journée, des revendications ont été listées qu'on peut synthétiser dans ces exigences : régularisation des sans-papiers et accès au logement. Des « annales » de ces Assises vont suivre, un réseau va se mettre en place dont la forme reste à définir. Une déclaration a été proclamée, affirmant le soutien au « Collectif Urgence Sociale » qui assure un « squat » à Saint-Nazaire menacé d'expulsion.

Ce qui est remarquable dans ces Assises, outre d'avoir réussi à réunir plus de 200 personnes sur la solidarité aux migrant.es, c'est leur préparation assurée de façon collective et consensuelle par une trentaine d'organisations réunies à l'initiative du Collectif Uni.es Contre l'Immigration Jetable-UCIJ depuis novembre 2021. Le MRAP s'y est beaucoup investi. Et l'évènement s'est auto-financé!

# Place aux associations : Saint-Nazaire, 3 septembre

Au stand du MRAP, les adhérents se sont relayés toute la journée pour accueillir les visiteurs.

Le matin, la fréquentation est très moyenne, les personnes s'arrêtant devant notre stand connaissent déjà le MRAP, nous échangeons quelques paroles.



L'après-midi, le public est plus nombreux, beaucoup de personnes ralentissent, lisent les panneaux de loin. Le savoir-faire de Mamadou permet d'intéresser les passants et d'échanger sur l'association. Le Jeu de Loi\* est une aide pour découvrir le racisme au quotidien, l'histoire de l'esclavage et son Code noir etc.

Nous avons vécu des moments chaleureux en échangeant sur des thèmes qui touchaient nos interlocuteurs.

Plusieurs personnes envisagent de revenir voir l'association!

\* Voir le Pont Transcouleur n° 115

Françoise Gautier

# Mineurs étrangers : mettons fin à l'hypocrisie

« Le sort que nous réservons aux jeunes étrangers lorsqu'ils atteignent l'âge de 18 ans est une hypocrisie absurde. »

C'est par cette phrase que M. Jean Arthuis, ancien ministre de l'Économie et des Finances, introduit son article dans le journal Ouest-France du 12/09/2022.

Son constat est sans appel:

« Ils arrivent en France selon des procédés contestables. Mais nous les accueillons parce qu'ils sont mineurs. Ils sont hébergés, scolarisés, reçoivent une formation professionnelle, deviennent apprentis. À leur majorité, le préfet du département où ils résident leur notifie l'obligation de quitter notre pays. Acte symbolique, présumé politiquement correct, car la procédure d'expulsion, fût-elle praticable effectivement, n'est jamais mise en œuvre. Face à la pénurie de ressources humaines, l'embauche de ces jeunes étrangers est interdite. Et comme ils n'ont ni les moyens ni l'intention de repartir chez eux, ils se déclarent sans illusions demandeurs d'asile, voués à l'économie parallèle, aux trafics sordides, voire à la délinquance.»

Il décrit ensuite le rôle de l'ASE (aide sociale à l'enfance), qui a de lourdes responsabilités :

« Ce service accompagne les familles en difficulté pour assurer la protection et l'éducation de leurs enfants et prend en charge les jeunes privés de leurs parents ou victimes de maltraitance ».

#### Il ajoute plus loin:

« Dès lors que ces jeunes ont atteint leur majorité, qu'ils n'ont aucune intention de rentrer chez eux et que nous n'avons pas la volonté ni les moyens de les expulser, notre devoir est de leur délivrer un titre de séjour./.../
Partout en France, des postes sont à pourvoir. Autoriser avec discernement les jeunes étrangers dont les parcours d'intégration sont exemplaires et les perspectives d'insertion réelles est un devoir ».

#### Et de conclure :

« La transformation de la gouvernance publique et l'indispensable déconcentration doivent permettre au représentant de l'État, dans chaque département, de décider en conscience et confiance. Un signal du gouvernement en ce sens serait bienvenu ».



Monsieur Jean Arthuis, votre analyse ouvre des perspectives mais nous vous rappelons que les parcours d'intégration doivent être ouverts à TOUS ces jeunes!

#### **Brèves**

#### Massacre raciste à Melilla

Le 24 juin 2022, des ressortissant·e·s d'Afrique centrale, de l'Ouest et de l'Est ont tenté de franchir les barrières de l'enclave espagnole de Melilla tristement célèbre pour son mur de barbelés. La violence des garde-frontières espagnols et marocains a provoqué la mort d'au moins 37 personnes et plus de 300 blessés.

Ce massacre est une nouvelle manifestation de la politique européenne (ici espagnole) qui délègue aux autorités marocaines la "défense" de la frontière européenne.



#### Enfants détenus en Syrie

Mi-septembre, 170 enfants français étaient toujours détenus dans les camps de prisonniers au Nord-Est de la Syrie, au mépris de leurs droits fondamentaux et de toutes les règles de droit. Les deux tiers ont moins de 6 ans. Le gouvernement français a rapatrié 35 enfants et 16 mères début juillet. Il doit immédiatement les rapatrier tous avec leurs mères. La Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a confirmé les condamnations de l'attitude de la France.

## **ONG** palestiniennes

L'état israélien a accusé de terrorisme, sans preuve, six associations palestiniennes de défense des Droits de l'Homme. L'une d'elle, Al Haq, avait reçu en 2018, conjointement avec l'association israélienne B'Tselem, le Prix des Droits de l'Homme de la République Française.

La France a le devoir de protéger les organisations de la société civile palestinienne face aux attaques israéliennes.



#### Italie

Le 25 septembre, l'extrême droite alliée à la droite est devenue majoritaire à la Chambre des députés et au Sénat.
Les héritier.e.s de Mussolini et du fascisme ont pris le pouvoir. Brecht nous mettait en garde : "Le ventre est encore fécond d'où a surgi la bête immonde. " La leader, Giorgia Meloni défend l'idée d'un "blocus naval" en accord avec les autorités libyennes pour repousser les réfugiés qui tentent d'aborder en Europe. Et d'ouvrir des centres de "regroupement" en Afrique.

Eric Zemmour ("Reconquête") et Jordan Bardella (RN) ont félicité Giorgia Meloni pour sa victoire et les Italien.ne.s qui "reprennent leur destin en main !".

Après la Suède, l'Italie est "sous le charme" des sirènes de l'extrème droite.

Tous les défenseurs des Droits Humains agiront pour mettre en échec l'extrême droite et refuser sa banalisation.

#### Mineurs mal accompagnés

La revue "Plein droit" du Gisti publie un guide très complet pour tous ceux qui luttent pour les droits de jeunes étrangers se trouvant en France sans famille et leur apportent leur secours. Il précise les spécificités de leur prise en charge. Et interroge : "qu'advient-il des mineures et mineurs isolés étrangers (MIE), une fois ceux-ci reconnus comme tels par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) ?" Le dossier rend compte des pratiques de sélection et de discrimination qu'ils subissent.

Le samedi 11 juin, dans une rue de Trignac, un jeune Guinéen, portant un drapeau arc-en-ciel, a été agressé par 5 personnes, armées de bâtons. Des insultes homophobes accompagnaient les coups et ne laissaient aucun doute sur les raisons de l'agression.

Le visage tuméfié et deux dents cassées, le Samu le laisse sur place, la police ne retient pas le mobile homophobe. Une fois encore la parole de la victime n'est pas reconnue!





Ce samedi17 septembre 2022, à 11h, à Callac dans les Côtes-d'Armor, deux manifestations se sont fait face. Fune approuvant le projet du maire du village visant à installer des familles de refugiles pour redynamiser le village... © Mathieu Patter, Ouest France

#### Réfugiés à Callac

La mairie de Callac (Côtes d'Armor), avec le soutien d'un fond de dotation, porte un projet d'installation dans le bourg de familles de réfugiés avec un accompagnement dans l'apprentissage du français et la recherche d'un travail.

400 personnes - dont des élus - ont manifesté dans le bourg pour soutenir ce projet et s'opposer à la manifestation de rejet organisée par l'extrême-droite.

## Pour la régularisation des migrants

Lors du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2022, monsieur le Maire de Saint-Nazaire a annoncé son soutien à la régularisation de certaines personnes sans papiers (une famille, un mineur, un homme seul) ayant une Obligation de Quitter le Territoire (OQTF). Ce faisant, il a pointé les mécanismes de la politique gouvernementale qui renvoient ainsi les personnes dans l'illégalité et la précarité.

Le Collectif Uni.e.s contre une immigration jetable de la région nazairienne (UCIJ) s'est félicité de cette position soulignant que la délivrance d'OQTF ne fait plus obstacle au soutien de monsieur le Maire!





### Journée internationale de la Paix

Le 21 septembre est la Journée internationale de la Paix. Des rassemblements se sont tenus à Nantes et Saint-Nazaire.

Lorsque la guerre se développe tous azimuts, que les dépenses militaires augmentent, que la menace d'utilisation possible des armes nucléaires réapparaît, il est urgent d'agir pour le respect du droit international.

Le 4 septembre, la détention administrative de Salah Hamouri, avocat franco-palestinien, a été prolongée de 3 mois supplémentaires sur ordre militaire israélien, sans charge ni jugement, sur la base d'un dossier secret.

Avec lui, près de 700 prisonniers palestiniens sont placés en détention administrative. Les arrestations arbitraires, le recours massif à la détention administrative sont une violation du droit international.

Le Président de la République doit exiger clairement et explicitement la libération de Salah Hamouri, le rétablissement de son droit de résidence à Jérusalem, le droit pour sa femme et ses enfants de le rencontrer, de communiquer avec lui.



Salah Hamouri

#### La France condamnée refuse d'agir!

L'année dernière, la France était condamnée par la Cour Européenne des Droits de l'Homme pour avoir enfermé pendant 11 jours une mère et son bébé de 4 mois au centre de rétention du Mesnil Amelot et leur avoir infligé un "traitement inhumain et dégradant".

Le 25 mai dernier, le gouvernement demandait au Conseil de l'Europe de clore le suivi de cette affaire estimant qu'aucune mesure générale n'était requise, refusant ainsi de modifier la loi.

Au même moment, 25 enfants étaient enfermés dans la zone d'attente de Roissy, 6 autres au Mesnil-Amelot. La plupart avaient moins de 13 ans.

Depuis 2012 la France a été condamnée 9 fois pour l'enfermement d'enfants en violation du droit international et du principe d'intérêt supérieur de l'enfant.

# Semaines contre le racisme et les discriminations - 2022, région nazairienne

#### Mémoires individuelles, mémoires collectives

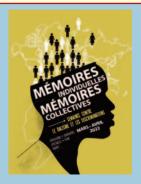
Participation de 340 élèves et de 560 adultes lors des différentes actions.

De nouveaux partenariats, des évènements dans des lieux très variés : des écoles primaires à St Nazaire et Herbignac, un lycée professionnel à Guérande, l'AFPA, la libairie « L'embarcardère », la médiathèque de St Nazaire, l'Espace culturel d'Herbignac, le théâtre Athénor, le cinéma, l'Agora (maison des associations de St Nazaire), des maisons de quartier.





Auprès des scolaires



ONTHE KA GIOME

Production d'élèves



« Le courage pour traverser »





Exposition dans le hall d'Agora

Spectacle Massa-Massa

| mrap  | 43, Bouler<br>Tél.: 01.53      | Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples<br>vard de Magenta - 75010 Paris<br>38.99.99 - Fax : 01.40.40.90.98<br>mrap fr - accueil@mrap fr |
|---|--------------------------------|---|
|   | Bulleti                        | n d'adhésion 2022   |
| Nom :   |                                | Comité de —   |
| Prénom :  |                                |   |
| Adresse :   |                                |   |
|   |                                |   |
| Date de naissance :/  |                                |   |
| Profession :  |                                |   |
| C Domicile :  |                                | Portable :  |
| Courriel :  |                                |   |
| J'adhère au MRAP  |                                | Prélèvement   |
| Déterminez le montant de votre cotisation annuelle<br>en fonction de vos ressources |                                | Si vous optez pour le prélèvement   |
| Revenus Mensuels  | Adhésion simple                | automatiquement, veuillez complèter<br>l'autorisation de prélèvement SEPA ci-<br>jointe, accompagnée de vetre IBAN et                       |
| <700€   | □ 20 €                         | les retourner à : MRAP  |
| entre 700 et 1200 €   | □ 40€                          | 43 boulevard de Magenta - 7510 Paris  |
| entre 1200 et 1700 €  | □ 60 €                         |   |
| entre 1700 et 2200 €  | □ 80€                          | Déduction fiscale   |
| entre 2200 et 3000 €  | □ 108 €                        | Vous recevrez un recu pou déduction   |
| entre 3000 et 3500 €  | □ 128 €                        | fiscale. Vous pourrez déduire de vos<br>impôts 66 % de votre cotisation et/ou de  |
| Adhésion de soutien :   | €                              | votre don.  |
|   |                                |   |
| Je m'abonne à Différences<br>la revue du MRAP                                       |                                | ☐ J'adhère pour la première fois<br>☐ Je renouvelle mon adhésion  |
| Ш 2   | 4 €                            |   |
|   | Vie du mou                     | vement  |
|   | formations par mail et être ir | scrit e sur une ou plusieurs de nos listes thématique   |
| suivantes :   |                                |   |
| ☐ Racisme, discrimination, xénophobie   |                                | □International  |
| ☐ Education   |                                | □Migrations   |
| ☐ Extrême droite  |                                | □Roms, Tsiganes et Gens du voyage   |
|   | Rendez-vous sur le site du     | MICAP : www.mrap.fr   |
|   | Signature :                    |   |

#### **Vos contacts MRAP**

## **NANTES**

Maison des associations, 11 Rue du Prinquiau, 44100 Nantes

tél./fax/répondeur : 07 49 80 52 58 courriel : mrapnantes@hotmail.com

Pour adhérer au MRAP :

site web national: http://www.mrap.fr

## **St-NAZAIRE**

# Point de rencontre chaque 2<sup>e</sup> lundi du mois à 20h

Maison des associations (Agora), 2 bis rue A. de Mun, 44600 St-Nazaire

tél./fax/répondeur : 02 40 53 32 35 courriel : mrap-saint-nazaire@orange.fr

